



Jour de repos hebdomadaire

Par **ulysette28**, le **21/10/2015** à **10:48**

Bonjour,

je suis employeur et je souhaiterais savoir si en changeant le jour de repos de mon employée de caisse du mercredi au mardi je suis dans mes droits?

En effet, celle ci a le mercredi de repos depuis au moins 1 an et demi et faute de personnel à l'heure d'aujourd'hui le mercredi je préfère qu'elle soit en repos le mardi.

Dans son contrat aucun jour n'est stipulé.

Par **Lag0**, le **21/10/2015** à **13:54**

Bonjour,

La modification des horaires de travail, s'ils ne sont pas contractuels, n'est qu'une modification des conditions de travail, du ressort donc du pouvoir d'organisation de l'employeur.

Concernant le jour de repos, il n'y a que si ce changement implique une modification de la rémunération, que le salarié peut refuser. Par exemple un salarié qui travaille le dimanche avec un salaire majoré et que l'on met à la place en repos le lundi.